

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2295

27 septembre 2011

### SOMMAIRE

EK Medical S.à r.l. ....	110123	Fidelity International Real Estate Fund Company 18 .....	110143
Eliad S.A. ....	110114	Fidelity International Real Estate Fund Company 19 .....	110144
Eliad S.A. ....	110114	Fidelity International Real Estate Fund Company 20 .....	110144
Elite Participations SA .....	110114	Fidelity International Real Estate Fund Company 21 .....	110144
EP Blafjall S.à r.l. ....	110114	Fidelity International Real Estate Fund Company 22 .....	110153
EPF Arena S.à r.l. ....	110124	Fidelity International Real Estate Fund Company 23 .....	110153
EPF Fronhofer Galeria S.à r.l. ....	110124	Fidelity International Real Estate Fund Company 24 .....	110154
EPF Garden Towers S.à r.l. ....	110125	Fidelity International Real Estate Fund Company 25 .....	110154
EPF Harenberg City-Centre S.à r.l. ....	110125	Fidelity International Real Estate Fund Company 26 .....	110156
EPF Logistics Properties Germany (GP) S.à r.l. ....	110125	Fidelity International Real Estate Fund Company 27 .....	110156
EPF Specks Hof S.à r.l. ....	110126	Fidessa S.A. ....	110157
EP Galileo France 1 S.à r.l. ....	110124	Fiduciaire de Mersch .....	110157
EP Kleber 1 S.à r.l. ....	110124	Finadis S.A. SPF .....	110157
Equi Investments S.A. ....	110126	Financial Resources Solutions S.A. ....	110157
EUREMIS Luxembourg S.A. ....	110126	First Atlas (IX) Lux S.A. ....	110114
Euroset Television S.à r.l. ....	110126	FK Holding 2 S.à r.l. ....	110144
Exist Invest S.A. ....	110127	Flowstone S.à r.l. ....	110143
Experconnect Participations S.A. ....	110127	GAA Lux S.à r.l. ....	110158
FCCL FIP Sàrl .....	110153	Gambaras S.A. ....	110160
FDH Patrimoine .....	110157	Gambaras S.A. ....	110142
Feneris Financial Holding S.A. ....	110131	Global Air Cargo Holdings S.à r.l. ....	110158
Fidelity International Real Estate Fund Company 10 .....	110131	Grimaud S.à r.l. ....	110154
Fidelity International Real Estate Fund Company 11 .....	110132	GX Investments S.à r.l. ....	110132
Fidelity International Real Estate Fund Company 13 .....	110132	Patron Lagdo S.à r.l. ....	110158
Fidelity International Real Estate Fund Company 14 .....	110132	Patron Swisski S.à r.l. ....	110158
Fidelity International Real Estate Fund Company 15 .....	110132		
Fidelity International Real Estate Fund Company 16 .....	110143		
Fidelity International Real Estate Fund Company 17 .....	110143		

**Eliad S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 122.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011109981/11.

(110125833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Eliad S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 122.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011109982/11.

(110125834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Elite Participations SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 66, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 125.832.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 juin 2011*

*Résolutions*

1. L'assemblée accepte la démission de la société JAWER CONSULTING SA de son poste de Commissaire aux Comptes et décide de nommer en remplacement la société G.T. Fiduciaires SA ayant son siège social 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Le mandat ainsi attribué viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale à tenir en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011109983/14.

(110126386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**EP Blaffall S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 110.125,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 131.540.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011109984/11.

(110125872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**First Atlas (IX) Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 162.190.

## STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of the month of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

- 1) CCP IX LP NO.1, a limited partnership organised under the laws of England and Wales, with registered office at 7<sup>th</sup> Floor, Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX,
- 2) CCP IX LP NO.2, a limited partnership organised under the laws of England and Wales, with registered office at 7<sup>th</sup> Floor, Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, and
- 3) CCP IX CO-INVESTMENT LP, a limited partnership organised under the laws of England and Wales, with registered office at 7<sup>th</sup> Floor, Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX,

all represented by Charterhouse General Partners (IX) Limited, with registered office at 7<sup>th</sup> Floor, Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, being the General Partner of each such limited partnerships and representing and being entitled to act on behalf of such partnerships,

itself represented by Mr Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 15 June 2011.

The proxies given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a "société anonyme", under the name of "First Atlas (IX) Lux S.A." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures, as well as any other kind or type of securities or instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.** The issued capital of the Company is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Transfers of shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 6. Increase of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Monday of June in each year at 10:00 (Luxembourg time) and for the first time in 2012.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

The shareholders may decide to appoint directors of different classes. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 10. Procedures of meeting of the board.** The board of directors will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors, provided that in the event however the shareholders have appointed different classes of directors such majority shall always include at least one director of each such class (which may be represented).

Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting, provided that in the event however the shareholders have appointed different classes of directors, any resolutions of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors present or represented including at least one director of each such class.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors, provided however that in the event the shareholders have appointed different classes of directors, minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by one director of each such class unless otherwise resolved by the board of directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors, provided however that in the event the shareholders have appointed different classes of directors, minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by one director of each such class unless otherwise resolved by the board of directors.

**Art. 12. Powers of the board.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board of directors who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 13. Binding signatures.** The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company, provided however that in the event the shareholders have appointed different classes of directors, the Company will only be validly bound by the joint signature of one director of each such class (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by two directors, provided however that in the event the shareholders have appointed different classes of directors, the Company will only be validly bound by the joint signature of one director of each such class (including by way of representation).

**Art. 14. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2011.

**Art. 16. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

**Art. 17. Dissolution and Liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Amendment of Articles.** These articles of incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 19. Governing law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

#### *Subscriptions*

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
CCP IX LP No.1 .....	16,658	EUR 16,658
CCP IX LP No.2 .....	13,884	EUR 13,884
CCP IX CO-INVESTMENT LP .....	458	EUR 458
Total: .....	31,000	EUR 31,000

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

#### *Statements*

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named shareholders, representing the entire subscribed capital and considering as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting has passed the following resolutions.

#### *First resolution*

Two classes of directors, namely class A directors and class B directors, are created. The following persons are appointed class A director and class B directors of the Company for a term ending at the annual general meeting to be held in 2016:

- class A director:

Charterhouse Corporate Directors Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' House under registration number 02260243 represented by Mr. William Bruce Denne Dockeray, Finance Director, with professional address at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, born in Newcastle, United Kingdom on April 28<sup>th</sup> 1957;

- class B directors:

Alan Dundon, chartered accountant, born on 18 April 1966 in Dublin, Ireland with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg; and

Marie-Catherine Brunner, chartered accountant, born on 23 September 1977 in Sarrebourg, France, with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

#### Second resolution

Has been appointed statutory auditor: READ S.à r.l., with registered office in L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B45.083.

#### Third resolution

The registered office is fixed at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1) CCP IX LP NO.1, un "limited partnership" avec siège social à 7<sup>th</sup> Floor, Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX,

2) CCP IX LP NO.2, un "limited partnership" avec siège social à 7<sup>th</sup> Floor, Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX,

3) CCP IX CO-INVESTMENT LP, un "limited partnership" avec siège social à 7<sup>th</sup> Floor, Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX,

Tous représentés par Charterhouse General Partners (IX) Limited, avec siège social à 7<sup>th</sup> Floor, Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, en tant que "General Partner" de chacun de ces "limited partnership" et représentant et ayant le droit d'agir en son nom,

elle-même représentée par M. Patrick Santer, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 15 juin 2011.

Les procurations données, signées par la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société qu'elle forme:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.** Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de "First Atlas (IX) Lux S.A." (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance, de même que tout type de valeurs mobilières ou d'instruments.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital - Actions et certificats.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions peuvent être remis aux actionnaires.

Les transferts d'Actions se feront par la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les actions à la Société accompagné d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au registre des actionnaires, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 6. Augmentation du capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

**Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de juin de chaque année à 10:00 (heure du Luxembourg) et pour la première fois en 2012.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9. Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont éligibles à leur réélection.



Les actionnaires peuvent nommer des administrateurs de différentes classes. Une telle classification des administrateurs devra être inscrite dans les minutes de l'assemblée concernée et les administrateurs devront être identifiés conformément à la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 10. Procédures des réunions du conseil.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et peut élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Toutefois, en cas de création de différentes classes d'administrateurs, une telle majorité devra inclure au moins un administrateur de chaque classe (qui peut être représenté).

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de création de différentes classes d'administrateurs, les décisions ne seront valablement prises que si elles ont été approuvées par la majorité des administrateurs (présents ou représentés) comprenant au moins un administrateur de chaque classe.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique uniquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de tel administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président, ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou par deux administrateurs. En cas de création de classes d'administrateurs, les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration devront être signés par un administrateur de chaque classe, sauf si le conseil d'administration en dispose autrement.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs. En cas de création de classes d'administrateurs, les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration devront être signés par un administrateur de chaque classe, sauf si le conseil d'administration en dispose autrement.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

En cas de création de classes d'administrateurs, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de chaque classe (y inclus par représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par deux administrateurs, étant donné que dans le cas de création de différentes classes d'administrateurs, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de chaque classe (y inclus par représentation).

**Art. 14. Commissaire aux Comptes.** Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2011.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

**Art. 17. Dissolution et Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 19. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

#### *Souscriptions*

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement
CCP IX LP No.1 .....	16,658	EUR 16,658
CCP IX LP No.2 .....	13,884	EUR 13,884
CCP IX CO-INVESTMENT LP .....	458	EUR 458
Total: .....	31,000	EUR 31,000

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, la preuve de tous ces paiements a été donnée, ainsi que le constate le notaire soussigné.

110123

*Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

*Constatations*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

*Assemblée générale des actionnaires*

Les actionnaires susmentionnés, représentant l'entière part du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Deux classes d'administrateurs sont créées, à savoir administrateurs de classe A et administrateurs de classe B. Les personnes suivantes ont été nommées administrateur de classe A et administrateurs de classe B de la Société pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

*- Administrateur de classe A:*

Charterhouse Corporate Directors Limited, une société soumise au droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 02260243, représentée par M. William Bruce Denne Dockeray, Directeur Financier, résidant professionnellement à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, né le 28 avril 1957, à Newcastle, Royaume-Uni;

*- Administrateurs de classe B:*

Alan Dundon, expert comptable, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg; et

Marie-Catherine Brunner, expert comptable, née le 23 septembre 1977, à Sarrebourg, France, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

*Deuxième résolution:*

A été nommée commissaire: READ S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.083.

*Troisième résolution:*

Le siège social est fixé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Santer, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 juin 2011. Relation: RED/2011/1245. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Référence de publication: 2011100985/488.

(110115247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**EK Medical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9780 Wintrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 88.397.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011109980/10.

(110126610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**EP Galileo France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.338.

---

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011109985/11.

(110125871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**EP Kleber 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 31.150,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.140.

---

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011109986/11.

(110125873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**EPF Arena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.925.

---

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 juillet 2011, le mandat du Réviseur d'Entreprise PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

*Pour la Société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2011109987/16.

(110126481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**EPF Fronhofer Galeria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.705.

---

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 juillet 2011, le mandat du Réviseur d'Entreprise PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

*Pour la Société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2011109988/16.

(110126478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**EPF Garden Towers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 120.538.

---

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 juillet 2011, le mandat du Réviseur d'Entreprise PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

*Pour la Société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2011109989/16.

(110126477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**EPF Harenberg City-Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 120.539.

---

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 juillet 2011, le mandat du Réviseur d'Entreprise PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

*Pour la Société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2011109990/16.

(110126476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**EPF Logistics Properties Germany (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.136.

---

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 juillet 2011, le mandat du Réviseur d'Entreprise PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

*Pour la Société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2011109991/16.

(110126510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**EPF Specks Hof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.692.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 juillet 2011, le mandat du Réviseur d'Entreprise PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

*Pour la Société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2011109992/16.

(110126509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Equi Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.206.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juillet 2011 que:

- Monsieur Luciano TARANTINO a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Référence de publication: 2011109993/11.

(110125373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**EUREMIS Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.699.

*Rectificatif comptes annuels au 31/12/2010*

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 enregistrés à Luxembourg le 08/06/11, référence: L110088798 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 08/06/2011 sera remplacé par une nouvelle version corrigée du document sous la référence L110088798.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011109994/13.

(110126556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Euroset Television S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 69.993.

Suite à la liquidation volontaire du 30 juin 2011 de la société Euroset S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 68834 («Euroset»), jusqu'alors associé unique de la Société, le nouvel associé de la Société est, suite à la transmission universelle des actifs et passifs de la société Euroset à son propre associé unique en vertu de la liquidation opérée, la société Taurus TV GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand, avec siège social à D-85774 Unterföhring, Betastraße 1, Allemagne, immatriculée au tribunal de commerce de Munich sous le numéro HRB 45794.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Référence de publication: 2011109997/15.

(110125496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Exist Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.  
R.C.S. Luxembourg B 83.625.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

V. IAMPOLSKI

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2011109998/12.

(110126389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

**Experconnect Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.  
R.C.S. Luxembourg B 162.561.

## STATUTS

L'an deux mille onze.

Le huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Gilles EFFRONT, ingénieur, né à Seclin (France), le 25 juillet 1963, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 72, rue du Faubourg Saint Honoré (France);

2.- Madame Caroline YOUNG, économiste, née à Nyon (Suisse), le 24 février 1972, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 72, rue du Faubourg Saint Honoré (France).

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Romain KETTEL, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants requièrent le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de EXPERCONNECT PARTICIPATIONS S.A. (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a encore pour objet l'exploitation de brevets, licences et marques déposées.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

## **Titre II.- Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions avec une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## **Titre III.- Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mars à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.



#### Titre IV.- Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou par la signature collective d'un administrateur-délégué et d'un administrateur de la société ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V.- Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI.- Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **Titre VII.- Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre VIII.- Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **Titre IX.- Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.
- 3) Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Gilles EFFRONT, préqualifié, cinquante actions . . . . .	50
2.- Madame Caroline YOUNG, préqualifiée, cinquante actions . . . . .	50
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et à l'unanimité elles ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Gilles EFFRONT, ingénieur, né à Seclin (France), le 25 juillet 1963, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 72, rue du Faubourg Saint Honoré (France);

- Madame Caroline YOUNG, économiste, née à Nyon (Suisse), le 24 février 1972, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 72, rue du Faubourg Saint Honoré (France);

- Monsieur Romain KETTEL, comptable, né à Luxembourg, le 29 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., avec siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, R.C.S. Luxembourg numéro B 131.410.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Madame Caroline YOUNG, préqualifiée, comme présidente du conseil d'administration et Monsieur Gilles EFFRONT et Madame Caroline YOUNG, préqualifiés, comme administrateurs-délégués de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Romain KETTEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juillet 2011. Relation GRE/2011/2630. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Référence de publication: 2011109999/235.

(110126489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

**Fidelity International Real Estate Fund Company 10, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.059.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011110001/11.

(110125040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

**Feneris Financial Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 47.053.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011110031/11.

(110125835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 11, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.060.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011110002/11.

(110125044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 13, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.953.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011110003/11.

(110125045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 14, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 140.070.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011110004/11.

(110125047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 15, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 140.071.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011110005/11.

(110125049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**GX Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 162.177.

---

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Actera Partners L.P., a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX,

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerck, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée, which such party declares to incorporate.

### **Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by these articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company will have the name "GX Investments S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees;

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

## Capital - Shares

**Art. 8.** The capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.

The shares shall only be in registered form. The share register shall be maintained at the registered office of the Company.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than one shareholder (as the case may be) by a resolution of the shareholders adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders without a resolution of the sole shareholder or where there is more than one shareholder, by shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Furthermore, the provisions of Article 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Redemptions of shares of the Company shall be carried out by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than one shareholder (as the case may be) by a resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

## Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and his/their remuneration determined by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of any two managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office of the Company the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire aux comptes"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period, and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002, as amended, on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more approved qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the list of the Luxembourg financial regulator "Commission de Surveillance du Secteur Financier".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.



### Winding-up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three-quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

#### Applicable law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2011.

#### *Subscription - Payment*

The appearing party, Actera Partners L.P., prenamed, hereby declares to subscribe to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, issued by the Company.

All the shares have been fully paid up through a contribution in cash by Actera Partners L.P., prenamed, for an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand four hundred euro (€ 1.400,-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the Company:

- Mrs. Esther Raudszus, with professional address at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- Mrs. Anne-Cécile Jourden-Vasseur, with professional address at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; and
- Mr. Simon Barnes, with professional address at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of two managers.

2) The Company shall have its registered office at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### Apparaît:

Actera Partners L.P., une société constituée selon le droit des Iles Jersey, ayant son siège social sis au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX,

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

### **Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La Société portera le nom " GX Investments S.à r.l.".

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile,
- 3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- 4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties;
- 6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et
- 7) De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait sembler accessoire ou faciliter la réalisation des objets ci-dessus ou l'un d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### **Capital - Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de 1 EUR (un Euro) chacune.

Les parts sociales ne pourront être inscrites que sous forme nominative. Le registre des parts sociales devra être maintenu au siège social de la Société.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'associé unique où, dans le cas où la Société aurait plus d'un associé, par une résolution des associés prise selon les conditions telles que requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément de l'associé unique où, dans le cas où la Société aurait plus d'un associé, de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social de la Société, lesquels peuvent participer personnellement ou par représentation lors de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Pour le reste, il est référé aux dispositions de l'article 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'associé unique ou, dans le cas où la Société aurait plus d'un associé, de l'assemblée générale des associés dans les conditions requises pour la modification des Statuts, lesquels auront participé personnellement ou auront été représentés lors de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s), et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cet objet. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Toute réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, dans la mesure où une majorité de gérants ne doit jamais participer à la réunion en étant situé dans la même juridiction étrangère.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées par la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants de la Société.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14.** Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### **Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 telle que modifiée sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), parmi la liste de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pourcent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et sa/leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

#### **Loi applicable**

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2011.

#### *Souscription - Paiement*

La partie comparante, Actera Partners L.P., précitée, déclare par la présente souscrire aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales émises par la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement payées en numéraire par Actera Partners L.P., précitée, pour un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre mille euros (€ 1.400,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société:

- Mme Esther Raudszus, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- Mme Anne-Cécile Jourden-Vasseur, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; et
- M. Simon Barnes, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée.

La Société est engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi le notaire soussigné a dressé et apposé sa signature à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9476. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011101022/539.

(110114821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

#### **Gambaras S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.758.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GAMBARAS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011110055/11.

(110125638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 16, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.602.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011110006/11.

(110125051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 17, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.603.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011110007/11.

(110125053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 18, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.604.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011110008/11.

(110125055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Flowstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.286.

---

En date du 10 décembre 2010, la dénomination de la société SALAMANCA MANAGEMENT HOLDINGS (CYPRUS) LTD, ayant son siège social à 3, Kyriakou Matsi, Roussos Limassol Tower, CY 3040 Limassol, Chypre, et enregistrée sous le numéro HE 199478, détenant 1 part sociale de classe B de la société Flowstone S.à r.l., a été modifiée en «SALAMANCA GROUP HOLDINGS LTD».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour avis conforme et sincère

FLOWSTONE S.à r.l.

François Georges / Jérôme Wunsch

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2011110021/17.

(110126378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 19, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 153.605.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011110009/11.

(110125057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 20, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 153.613.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011110010/11.

(110125059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 21, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 153.615.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011110011/11.

(110125061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**FK Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 64.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 162.554.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of the month of July.

Before Us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- FK Holding 1 S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and in course of registration with the trade and company registry of Luxembourg.

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mrs. Riehl Karin, born on 30 of December, 1961 in Trier, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Feld Thomas, born on the 25 of December, 1961 in Landsweiler, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).



Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Roth Jörg, born on 16<sup>th</sup> of October, 1962 in Trier, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Thönes Harald, born on 6<sup>th</sup> of August, 1963 in Merzig, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

The proxies signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed parties hereby declare to form among themselves as follows:

**Art. 1. Form.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign jurisdictions, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3. Name.** The name of the Company is "FK Holding 2 S.à r.l."

**Art. 4. Duration.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board as defined under Article 12 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, the Board of the Company.

**Art. 6. Capital.** The issued capital of the Company is set at sixty four thousand five hundred Euro (EUR 64,500.-) divided into sixty four thousand five hundred (64,500) shares with a nominal value of one (1.-) euro each which are fully paid-up.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by a decision of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** If the Company is composed of one single shareholder, said single shareholder may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders.

In this same scenario, the shares may only be transferred to non shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

**Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 12. Management of the Company.** The Company is managed by one or several Managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period.

The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of Managers (the "Board").

Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote, it being understood that at least two Managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the Managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole shareholder or as the case may be the general meeting of shareholders may decide appointing Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the Managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of two-third majority of the Managers of the Company (including by way of representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman who presided at such meeting or any two Managers present at such meeting.

The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular

resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

**Art. 13. Events affecting the Managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 14. Liability of the Managers.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board by the joint signature of any two of the Managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager (including by way of representation).

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the Managers or, in the event of classes of Managers, by one class A and one class B Manager acting together (including by way of representation).

**Art. 16. General meetings of shareholders.** In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 17. Decisions of the shareholders.** Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

**Art. 18. Financial year.** The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

**Art. 19. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Manager or, as the case may be, the Board and the Manager or, as the case may be, the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

**Art. 20. Allocation of profits.** The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the Manager or, as the case may be, the Board may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

**Art. 22. Matters not provided.** All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
FK Holding 1 S.à r.l. prenamed; . . . . .	32,500.-	32,500	32,500.-
Mrs. Riehl Karin prenamed; . . . . .	10,000.-	10,000	10,000.-
Mr. Feld Thomas prenamed; . . . . .	10,000.-	10,000	10,000.-
Mr. Roth Jörg prenamed; . . . . .	6,000.-	6,000	6,000.-
Mr. Thönes Harald prenamed; . . . . .	6,000.-	6,000	6,000.-
Total: . . . . .	64,500.-	64,500	64,500.-

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholder so that the amount of sixty four thousand five hundred Euro (EUR 64,500.-) is from this day on at the free disposal of the company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

#### *Transitory provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2011.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

#### *First resolution*

The shareholder resolved to set at one (1) the number of Manager and further resolved to appoint the following as Manager for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles of Incorporation:

- FK Holding 1 S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and in course of registration with the trade and company registry of Luxembourg.

#### *Second resolution*

The registered office shall be at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douze juillet.

Par devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- «FK Holding 1 S.à r.l.», une société constituée selon les lois du Luxembourg et ayant son siège social à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés,

Ici représentée par Mr. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) En vertu d'une procuration donnée sous seing privée,

- Mme. Riehl Karin, née le 30 décembre 1961 à Trèves, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représentée par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Feld Thomas, né le 25 décembre 1961 à Landsweiler, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Roth Jörg, né le 16 octobre 1962 à Trèves, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Thönes Harald, né le 6 août 1963 à Merzig, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui;

Les parties comparantes, aux termes des capacités avec lesquelles elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination de "FK Holding 2 S.à r.l.".

**Art. 4. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxem-

bourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de la Société.

**Art. 6. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à soixante quatre mille cinq cents euros (EUR 64.500,-) divisé en soixante quatre mille cinq cents (64.500) parts sociales d'une valeur nominale de un (1,-) euro chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

**Art. 7. Modification du capital.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

**Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 12. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou le cas échéant par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil»).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du Conseil pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux Gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil devra être donnée aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque Gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des deux-tiers des Gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B), toute résolution du Conseil ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil devront être signés par le président qui présidait la réunion concernée ou deux Gérants présents à cette réunion.

Le Conseil pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dument signés l'existence de la résolution. Les résolutions des Gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout Gérant.

**Art. 13. Evénements affectant les Gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 14. Responsabilité des Gérants.** Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de Gérant unique, et en cas d'un Conseil, par la signature conjointe de deux Gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un des Gérants ou, en cas de classes de Gérants, par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

**Art. 17. Décisions des associés.** Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 18. Année sociale.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 19. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

**Art. 20. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Disposition générale.** Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

#### *Souscription et Paiement*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
FK Holding 1 S.à r.l. prénommée; . . . . .	32.500,-	32.500	32.500,-
Mme. Riehl Karin prénommée . . . . .	10.000,-	10.000,-	10.000,-
M. Feld Thomas prénommé; . . . . .	10.000,-	10.000	10.000,-
M. Roth Jörg prénommé . . . . .	6.000,-	6.000	6.000,-
M. Thönes Harald prénommé . . . . .	6.000,-	6.000	6.000,-
Total: . . . . .	64.500,-	64.500,-	64.500,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de soixante quatre mille cinq cents euros (EUR 64.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

#### *Evaluations des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les associés prénommés, par le mandataire susnommé, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de Gérant et de nommer la personne suivante en tant que Gérant pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

- «FK Holding 1 S.à r.l.», une société constituée selon les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32583. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011110043/467.

(110126309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 22, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.617.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011110012/11.

(110125063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 23, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.618.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011110013/11.

(110125065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**FCCL FIP Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 52.950,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.576.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

En date du 14.06.2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Examen et approbation du rapport du commissaire à la liquidation;
- Décharge est donnée au liquidateur ainsi qu'au commissaire à la liquidation;
- Clôture de la liquidation;
- Les livres comptables et autres documents de la Société seront maintenus pendant une période de 5 ans au siège de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011110029/17.

(110126350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 24, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.619.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011110014/11.

(110125067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 25, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.620.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011110015/11.

(110125069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Grimaud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.894.

In the year two thousand and eleven, on the twenty fifth of July.

Before Us, Maître Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ARDSTONE CAPITAL LIMITED, an Irish liability company, with registered office at Ground Floor, 72 Northumberland Road, Ballsbridge, Dublin 4, (Ireland), register with the Irish Trade Register under number 400640;

here represented by Ms. Sonja van der Chijs, employee, with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dublin, the 14<sup>th</sup> July 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law under the name of Grimaud S.à r.l. (hereinafter, the Company), with registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134894, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on December 7, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 224 of January 28, 2008, and whose bylaws have never been amended.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

IV. The sole shareholder resolves to appoint Fairland Property Limited, a limited company, incorporated and existing under British Virgin Islands law, with registered office at Offshore Incorporations Centre, P.O Box 957, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number 517295, as liquidator.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies. It may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder, in kind or in cash.

The liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

V. The sole shareholder resolves to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless the liquidation reveals faults in the execution of their duty.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand one hundred euro (1.100.-EUR). There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

ARDSTONE CAPITAL LIMITED, une société «limited» constituée et existante en vertu des lois d'Irlande, ayant son siège social au Ground Floor, 72 Northumberland Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande et enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Irlande sous le numéro 400640,

ici représentée par Mlle Sonja van der Chijs, employée, ayant son adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, le 14 juillet.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Grimaud S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134894, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 7 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 224 du 28 janvier 2008, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés par la suite.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

IV. L'associé unique décide de nommer Fairland Property Limited, une société «limited» constituée et existante en vertu des lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Offshore Incorporations Centre, P.O Box 957, Road Town, Tortola, les Iles Vierges Britanniques et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 517295, en qualité de liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire.

Le liquidateur peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

V. L'associé unique décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (1.100.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante représentée par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Van der Chijs, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33797. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011113233/113.

(110130026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

#### **Fidelity International Real Estate Fund Company 26, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.641.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011110016/11.

(110125071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

#### **Fidelity International Real Estate Fund Company 27, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.642.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011110017/11.

(110125073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**FDH Patrimoine, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 107.998.

—  
*Extrait d'un procès-verbal de résolutions prises sous forme circulaire par le conseil d'administration avec effet au 4 juillet 2011*

«Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Antoine CALVISI de son mandat d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration et décide de coopter Madame Michèle BIEL, 14, Boulevard Royal, L – 2449 Luxembourg, Administrateur du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui sera appelée à délibérer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Fernand REINERS président du conseil d'administration.»

*Pour le conseil d'administration*

Christian Nowak

Référence de publication: 2011110030/15.

(110126514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Fidessa S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.003.010,40.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 74.611.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011110033/10.

(110126614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Fiduciaire de Mersch, Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 133.436.

—  
Le Bilan abrégé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011110034/10.

(110125687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Finadis S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 30.186.

—  
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011110035/10.

(110126173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Financial Resources Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 139.980.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Référence de publication: 2011110036/10.

(110125785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Global Air Cargo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 162.386.

—  
EXTRAIT

Aux termes de deux contrats d'achat de parts sociales en date du 20 juillet 2011, la société Vacon Properties S.A. a cédé:

- 113 parts sociales de la Société, à Selene International Investment Co., Limited, avec siège social à Fiat Room/RM 2103 Futura Plaza, 111 How Ming Street, Kwun Tong, Hong Kong, registered with Hong Kong Companies Registry under number 1501729;

- 12 parts sociales de la Société, à MyCargo Investors LLC, avec siège social à PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KYI-1104 Cayman Islands.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011110049/18.

(110126573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**GAA Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 142.988.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la société en date du 26 juillet 2011 que le siège social de la société est transféré du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Référence de publication: 2011110053/13.

(110125723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Patron Swissski S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Patron Lagdo S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.452.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Keith M. BRESLAUER, residing in Kent House, 8A Elm Tree Road, Londres NW8 9JX, United Kingdom, here represented by Annick Braquet, employee, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the notary to enact the following:

- That the société à responsabilité limitée "Patron Lagdo S.à r.l.", has its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, is registered at the Commercial and Companies Register in Luxembourg under number B 160452, was incorporated by deed dated April 13<sup>th</sup>, 2011 and enacted by the undersigned notary, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 8<sup>th</sup>, 2011 under number 1519, hereafter the 'Company'.

- That the share capital of the Company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

- That the appearing party is the current partner of the Company.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

### Agenda

1. Modification of the registered name of the company into Patron Swissski S.à r.l. and amendment of article 1 of the Articles of Association;
2. Transfer of registered office;
3. Acknowledgement and approval of the resignation of Mr. Robert BRIMEYER as Manager of the Company with immediate effect and discharge to grant him;
4. Miscellaneous.

- That, based on the aforementioned agenda, the appearing party took the following resolutions:

#### *First resolution*

It is resolved to change the name of the Company from Patron Lagdo S.à r.l. into Patron Swissski S.à r.l. and to consequentially amend article 1 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 1.** There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Swissski S.à r.l." (the Company) Swissski".

#### *Second resolution*

The sole shareholder decides to transfer the registered office to 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

#### *Third resolution*

The sole shareholder acknowledges and approves the resignation of Mr. Robert BRIMEYER as Manager of the Company with immediate effect and grants him full discharge for the execution of his mandate up to this date.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,400,- (one thousand four hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française:**

L'an deux mil onze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Keith M. BRESLAUER, résidant à Kent House, 8A Elm Tree Road, Londres NW8 9JX, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «Patron Lagdo S.à r.l.», a son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160452, a été constituée suivant acte reçu en date du 13 avril 2011 par le notaire instrumentaire, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 juillet 2011, sous le numéro 1519, ci-après la 'Société'.

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. .

- Que le comparant est l'associé actuel de la Société.

- Que le comparant a fixé l'ordre du jour comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Changement du nom de la Société en Patron Swissski S.à r.l. et modification de l'article 1 des statuts;

2. Transfert du siège social;
3. Acceptation et approbation de la démission de Monsieur Robert BRIMEYER en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et décharge pour l'exécution de son mandat;
4. Divers.

Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, le comparant a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Lagdo S.à r.l. en Patron Swissski S.à r.l. et de modifier l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Swissski S.à r.l." (ci-après, la Société)».

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'associé unique accepte et approuve la démission de Monsieur Robert BRIMEYER en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 1.400,-(mille quatre cents euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34004. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011114056/108.

(110130259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Gambaras S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.758.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 juillet 2011*

1. Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. M. Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 01.08.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GAMBARAS S.A.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011110054/16.

(110125630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---